



Numéro de l'acte	2017-107-COMDP
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.9

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017

QUESTION N°2017 - 107

FINANCES / CULTURE : Ajustement des tarifs des spectacles culturels de la ville d'Arques

RAPPORTEUR : Madame Catherine LAMOOT

Depuis plus de 12 ans, la Municipalité programme des spectacles culturels de qualité, basés principalement sur les thèmes de la petite enfance (ou du jeune public) et de l'humour. Ceux-ci sont proposés à des tarifs très bas afin de donner la possibilité au plus grand nombre, et notamment aux familles défavorisées, d'accéder à la culture.

Néanmoins, considérant que ces tarifs n'ont pas augmenté depuis 2009 pour les spectacles « jeune public » et 2010 pour les spectacles d'humour, et devant l'augmentation constante des différents coûts (cachet des compagnies, frais d'hébergement, de restauration et de transport...), il est envisagé d'accroître les droits d'entrée aux spectacles culturels, afin de réduire le manque à gagner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

1°) De fixer les tarifs ci-après, pour les spectacles des saisons culturelles 2018 et suivantes :

- 4,50 € pour les spectacles destinés à la petite enfance et au jeune public (au lieu de 4 €)
- 7 € pour les spectacles d'humour (au lieu de 6 €)
- 15 € pour les semi-têtes d'affiche (pas de changement)
- 25 € pour les têtes d'affiche (pas de changement)
- 30 € pour la soirée cabaret (au lieu de 25 €)

2°) de percevoir ces sommes au moyen de la régie de recettes permettant l'encaissement des droits dus lors des différentes manifestations culturelles municipales, créée par délibération n°5 du 13 novembre 2007

3°) d'imputer les recettes à provenir de cette décision aux crédits à inscrire aux budgets 2018 et suivants

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 28 septembre 2017

Le Maire,



Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Affiché le 29 septembre 2017

L'An Deux Mille Dix-Sept le vingt huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 22 septembre 2017, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Valérie VASSEUR - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Bruno WINTREBERT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Christine DACY ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON
James MUNCK ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 24 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé
- 5 absents excusés avec pouvoir

Madame Karine BONVOISIN est nommée secrétaire de séance.